

6 mois d'extrême-droite en Argentine : quel bilan ?

Le 19 mai dernier, des leaders d'extrême-droite du monde entier se retrouvaient à Madrid le temps d'un grand meeting aux couleurs néofascistes. Marine Le Pen y représentait le RN, aux côtés d'un certain Javier Milei, président argentin.

Contexte :

Fin décembre, le président Argentin a présenté le Décret de Nécessité d'Urgence (DNU) et la Loi Omnibus, qui s'attaquent à plus de 300 dispositions touchant aux bases des droits individuels et collectifs. Ces mesures remettent en cause les fondements démocratiques du pays, rompant avec la séparation des pouvoirs et violant la Constitution argentine. Ce décret vise également le démantèlement des services publics et de la protection sociale, avec le licenciement de milliers de fonctionnaires argentins déjà à l'œuvre, en instaurant une austérité dévastatrice pour le modèle social argentin et les droits et intérêts des travailleuses et travailleurs en Argentine.

Parallèlement, ce même gouvernement a rapidement publié un protocole, ayant pour objectif la criminalisation de la contestation sociale, en permettant notamment un usage indiscriminé du recours à la répression d'État contre toutes les formes de lutte, en particulier celles des travailleuses et des travailleurs.

Les travailleuses et travailleurs sont *de fait* en première ligne face à ces réformes, citons entre-autres : la volonté d'éliminer la justice du travail, la remise en cause de la liberté syndicale et d'adhérer ou non à un syndicat, le renforcement des prérogatives des employeurs pour réprimer l'activité syndicale au quotidien, la mise en place d'une période d'essai de 10 mois, l'élimination en pratique du droit de grève et la suppression du droit à l'indemnisation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Les puissantes mobilisations syndicales, par la grève et la mobilisation, en alliance avec l'ensemble des organisations et forces progressistes, ont réussi à mettre un premier coup d'arrêt à cette politique fin janvier (pas de majorité au parlement pour la Loi Omnibus, désaveux par voie juridique de nombreuses dispositions des décrets). Néanmoins, comme nous l'expliquent nos camarades, il s'agit d'une guerre d'usure où tous les coups sont permis. Depuis cette date Milei et son gouvernement multiplient les offensives. Elles sont si nombreuses qu'il serait trop long d'en faire un inventaire complet, nous nous concentrerons donc sur certains des faits les plus saillants, permettant, en particulier dans le contexte français, de prendre la mesure du danger mortel de l'extrême-droite.

1. L'absence de vote majoritaire à l'assemblée n'empêche pas le pouvoir en place d'avancer par décret ou par des pratiques répressives.

Cela permet au gouvernement de prendre des décisions qui transcendent les pouvoirs de la présidence, de les imposer si besoin par la répression et de poursuivre ainsi le travail de destruction des institutions, des structures et des procédures liées avant tout au bien-être de la population, dans un large éventail de domaines (santé, travail, éducation, science, culture, entre autres) :

- Après son échec le gouvernement revient à la charge avec une nouvelle version de la réforme du travail. Quelques faits saillants de cette loi qui s'attaque tous azimuts aux droits des travailleuses, travailleurs et de leur syndicat :
 - a. Élimination de toutes les amendes pour le travail non déclaré. Cela favorise l'embauche informelle, génératrice d'incertitude pour les travailleurs concernés.
 - b. Doublement de la période d'essai (licenciement sans indemnité) de trois à six mois pour toutes les relations de travail. Elle peut être prolongée jusqu'à un an en fonction de la taille de l'entreprise et uniquement par convention collective.
 - c. Légalisation et tarification des licenciements discriminatoires. Un licenciement discriminatoire coûterait deux fois plus cher qu'un licenciement sans motif valable. Aujourd'hui, il est interdit et la personne discriminée, qui est généralement une femme ou un délégué syndical, doit être réintégrée.
 - d. Fonds de licenciement : par le biais d'une convention collective, les secteurs peuvent utiliser le fonds de licenciement pour payer les indemnités de licenciement.
 - e. L'externalisation de la main-d'œuvre : permet aux employeurs non-utilisateurs (entreprises externalisées) des relations de travail d'enregistrer les contrats de travail des entreprises utilisatrices. Limite la responsabilité des entreprises non-utilisatrices. Encourage l'externalisation de la main-d'œuvre, en particulier l'externalisation frauduleuse.
 - f. Un nouveau statut juridique est créé, celui de « Collaborateurs » : jusque-là les travailleurs indépendants qui embauchaient d'autres travailleurs indépendants, étaient soumis au code du travail comme un employeur. Avec ce nouveau statut, des travailleurs indépendants peuvent embaucher (ou *de fait* collaborer) jusqu'à cinq autres travailleurs indépendants sans que la relation de subordination ne soit légalement reconnue. Ce modèle légalise les contrats de travail informels dans les micro-entreprises et revient au modèle des « maîtres d'œuvres » qui régissaient les relations de travail au 19^{ème} siècle.

- Criminalisation du droit de grève et de protestation sociale : le protocole Bullrich, passé par décret, permet de :
 - Création d'un registre des organisations qui revendiquent dans l'espace public.
 - L'intervention des forces de police sans décision de justice, considérant la protestation sociale comme un délit flagrant puni par le code pénal.
 - D'identifier les véhicules transportant des personnes pour manifester. Elle prévoit même la possibilité de saisir ces véhicules et de mener des enquêtes sur les chauffeurs qui les conduisent.
 - D'identifier les auteurs, les complices et les instigateurs, en les filmant et en utilisant d'autres moyens numériques ou manuels, en enregistrant en priorité les coordonnées de leurs dirigeants et de leur organisation, qu'il s'agisse d'organisations formelles ou informelles, avec ou sans statut juridique, de syndicats ou de partis politiques, avec lesquels ils sont liés.
 - Etendre de manière abusive la caractérisation des « services essentiels » afin de rendre *de facto* le droit de grève illégal.
 - Poursuivre les organisations ainsi que les personnes responsables du coût des opérations déployées pour mettre fin aux actes illicites.

- Si parmi les manifestants se trouvent des étrangers ayant une résidence provisoire sur le territoire argentin, leurs données seront transmises à la Direction nationale des migrations.
- Après les vacances de Pâques, des milliers de travailleurs de l'État ont découvert qu'ils avaient été licenciés ou mis à pied en arrivant sur leur lieu de travail. Ils l'ont appris par le biais de messages téléphoniques ou WhatsApp, sans aucune notification officielle. Des centaines de policiers en uniforme et en civil, de gendarmes et même d'agents de sécurité privés contrôlaient l'accès aux bâtiments. Le seul message envoyé par le gouvernement est que s'ils tentent de prendre les bureaux, il y aura une répression. Vers midi et face aux rassemblements massifs et à la demande continue des délégués de l'ATE (syndicat d'Etat), les autorités ont autorisé l'accès aux bureaux. Certaines assemblées ont pu se tenir, comme prévu, sur les lieux de travail. Mais la liste des bureaux occupés par les forces de sécurité est très longue : le pôle scientifique (Conicet, Science et Technologie, et Service météorologique), les bureaux de développement social, les secrétariats du travail et des droits de l'homme, le bureau du cabinet, le ministère de l'éducation et le Centre national des sports de haut niveau, pour n'en citer que quelques-uns.
- Licenciements au musée pour la mémoire ex-ESMA : le centre clandestin de détention et d'extermination pendant la dictature. Aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Des membres de la police fédérale, armés et munis de boucliers, ont pénétré sur le site de la Mémoire pour la première fois depuis sa récupération grâce aux organisations de défense des droits de l'homme et au gouvernement de Néstor Kirchner. Ils ont formé des barrières pour empêcher les travailleurs d'entrer. Et les « listes noires » ont été publiées avec les noms des personnes licenciées.
- Répression contre les travailleurs de l'éducation et les retraités devant le Congrès : les forces de sécurité ont lancé des gaz lacrymogènes et battu les personnes qui participaient à une manifestation pacifique pour protester contre les ajustements du gouvernement dans le cadre de la grève nationale des enseignants. Le gouvernement de Javier Milei a appliqué le protocole qui criminalise la protestation sociale, réprimant les enseignants qui organisaient un rassemblement devant le Congrès national pour exiger le rétablissement de leurs revenus et dénoncer les ajustements brutaux mis en œuvre par le gouvernement d'extrême droite.
- Suppression d'institution salariale et blocages des aides sociales : le Conseil des salaires a cessé de fonctionner, les personnes vulnérables ou dans le besoin ne sont pas prises en charge, car, selon les termes du président, « la justice sociale, c'est du vol », les subventions pour les transports publics ont été réduites au minimum, et les prestations urgentes en matière de santé et d'invalidité (comme la distribution de vaccins ou de médicaments oncologiques) ont été suspendues. Une conséquence est l'arrêt soudain de traitement contre le cancer pour de nombreuses personnes.
- Dysfonctionnement organisé des prérogatives de l'Etat dans des domaines stratégiques : les politiques de l'infrastructure, des transports, du logement, du travail, de l'éducation, de la santé et du développement social ont été éradiqués ou réduites, de sorte que, outre la détérioration critique des revenus directs, on peut s'attendre à ce qu'il en aille de même pour les prestations qui constituent le salaire indirect.

- Multiplication des changements au sein de l'équipe gouvernementale : ministres, secrétaires, conseillers, hauts fonctionnaires dans tous les domaines démissionnent ou sont licenciés, découvrant soudainement qu'ils n'appartiennent plus au gouvernement. Un chaos administratif qui s'ajoute à l'absence des travailleurs licenciés ou suspendus sans savoir s'ils retourneront un jour sur leur lieu de travail, où ils remplissaient des fonctions dont la réalité montre qu'elles étaient fondamentales.
- Des décisions très inquiétantes sont prises dans les institutions liées à la politique des droits de l'homme que l'Argentine a développée ces dernières années : les procès et les condamnations pour crimes contre l'humanité, les lois de réparation pour les parents des camarades disparus, pour les prisonniers politiques et les exilés, le financement de la Banque de données génétiques, une création des Grands-mères de la Place de Mai, et où elles, les Mères de la Place de Mai et de nombreux parents de disparus ont laissé leur ADN. L'équipe argentine d'anthropologues légistes de renommée internationale souligne constamment le rôle fondamental joué par la banque dans l'identification des restes d'une personne disparue. Milei et surtout sa vice-présidente, Victoria Villaruel, sont de fervents partisans de la dictature militaire ; elle est la fille d'un officier militaire qui a participé à la répression illégale et l'un de ses objectifs déclarés est de libérer les détenus militaires qui purgent des peines résultant de procès menés dans le respect de la loi. Une possibilité que ses victimes n'ont pas eue.
- Il y a une volonté de s'attaquer au droit de grève en considérant de fait, toute grève comme une atteinte aux services essentiels, cela se traduit déjà par des pratiques d'intimidations contre le droit de grève, comme ici dans le secteur des transports : Nos camarades nous racontent : « *Le premier événement remonte à la grève générale menée contre la politique gouvernementale en janvier. Le gouvernement, violant le droit de grève protégé par les normes nationales et internationales, a imposé une amende d'un million de dollars à notre syndicat. Nous avons déposé des plaintes devant les tribunaux pour mettre fin à cet outrage. L'événement suivant a eu lieu après la deuxième grève générale, en mai, lorsqu'un groupe de parlementaires d'extrême droite a déposé une fausse plainte pénale auprès du secrétaire général de l'APA, qui est également président de la section aviation de l'ITF (International Transport Workers Fédération) pour certaines déclarations dans lesquelles Llano exprimait seulement que les travailleurs s'approcheraient et parleraient aux politiciens qui soutiennent les politiques gouvernementales qui affectent négativement les travailleurs pour expliquer leur réalité* ».

2. Situation socio-économique après six mois d'extrême-droite :

- Selon le Centre de recherche et de formation du CTA (CIFRA), le Salaire Minimum, Vital et Mobile a baissé de 34,1 % jusqu'à présent sous le gouvernement de Javier Milei. Quant au pouvoir d'achat du salaire moyen, entre novembre 2023 et avril de cette année, il a diminué de 14,9 %. Il s'agit de baisses inédites par leur ampleur et leur rapidité, affectant plus fortement les bas salaires. La baisse des pensions pris une trajectoire similaire, impactant gravement le niveau de vie des retraités, déjà pourtant terriblement faible.
- En mars 2024, seulement trois mois après l'accession au pouvoir de Javier Milei, le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté est passé de 4 millions à 7 millions.
- Milei, qui s'est notamment fait élire sous le prétexte qui lutterait contre l'inflation, l'a en réalité aggravé depuis son accession à la présidence. Le chiffre annuel pour le mois d'avril était de

289,4 %, soit presque le double de celui de la fin du mandat de l'administration sortante, le plus élevé depuis les épisodes d'hyperinflation.

- Les perspectives de croissance sont tout aussi désastreuses avec une projection à -2,8% du PIB pour 2024. Milei a d'ailleurs déclaré très officiellement que « *les deux tiers des améliorations se verront en 2039* ».
- Montée du chômage : 1,4 % du total des emplois ont été perdus au cours du premier trimestre de cette année, ce qui équivaut à 240 000 emplois. Cela comprend l'emploi formel (public et privé), les salariés non enregistrés et les non-salariés (salariés isolés, indépendants, etc.). Cependant, ces chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble des pertes d'emploi dans le secteur informel qui sont difficiles à comptabiliser.
- Des services publics au bord de l'effondrement : la suppression de 13 000 emplois dans le secteur public, la rétention d'argent vers les canaux de financements des institutions censées payer les fonctionnaires et l'arrêt brutal de tous les travaux publics financés par l'Etat.

3. Résistance et leçons à tirer du mouvement syndical argentins

Le mouvement syndical argentin, très organisé en comparaison de nombreux pays dans le monde, avec un taux de syndicalisation élevé et des pratiques de luttes multiples bien ancrées dans le monde du travail, a répondu par l'organisation de manifestations et de grèves interprofessionnelles très suivies par les travailleuses et travailleurs. Le tissu d'organisations sociales et territoriales de défenses des droits, très denses en Argentine, est pleinement associé et partie prenante de la résistance populaire. La dernière grève interprofessionnelle en date étant le 9 mai 2024 a paralysé le pays, des millions de personnes étaient dans les rues et en grève. Milei a d'ailleurs très clairement ciblé le mouvement syndical comme l'ennemi prioritaire à abattre.

Ci-dessous quelques points d'alertes que nous donnent nos camarades qui considèrent que la diffusion internationale de ce qui se passe en Argentine est importante. Et pas seulement pour des raisons évidentes, l'impérieuse nécessité que la solidarité syndicale se renforce et les accompagne. Mais aussi parce qu'ils sont convaincus que l'« expérience » Milei n'est pas seulement pour l'Argentine.

- L'unité du mouvement syndical, aujourd'hui incarné par les trois grandes confédérations du pays CGT, CTA-A et CTA-T, est vitale pour résister dans un moment d'extrême violence et d'offensive radicalisée de la part du pouvoir en place. Toutes fissures, avec des pans syndicaux abdiquant face à Milei – et elles existent –, doivent être contrebalancées par une orientation unitaire et combative forte.
- Conscientes du danger de Milei, les trois centrales s'étaient engagées conjointement dans la campagne du principal candidat en face de lui, Massa, coalition péroniste sortante. Cet engagement sur la fin de campagne a permis à un candidat péroniste sortant et disqualifié par de mauvais résultats économiques, de considérablement augmenter ses scores (environ 10 points de différence dans les sondages avant l'entrée en campagne officielle du syndicalisme et des nombreuses organisations sociales plus ou moins liées au péronisme). Néanmoins la vague était trop forte et cela n'a pas suffi.
- Les camarades nous alertent sur le danger de faire campagne sur la peur, rhétorique utilisée jusqu'à la corde par des dirigeants politiques péronistes. Il est essentiel de faire campagne en positif.
- Autre point d'attention : mener une campagne volontariste en direction des travailleurs et travailleuses les plus précaires et qui subissent la fragmentation des collectifs de travail. C'est

dans cette catégorie que s'est trouvé un réservoir de voix très important pour Milei. Ainsi que dans la jeunesse qui a voté majoritairement pour lui.